

APPEL A PROJETS RESPIRATION



Les jeunes savoyards veulent faire des activités

4^{ème} édition
2024



Juillet – août 2024



11-25 ans

LA POLITIQUE JEUNESSE

2022/2027

Considérer tous les jeunes savoyards de 11 à 25 ans et leur garantir les meilleures conditions d'éducation, d'épanouissement et d'émancipation.

Basée sur trois orientations

Favoriser toutes les initiatives permettant aux jeunes de s'épanouir

Développer la citoyenneté des jeunes dans un département ouvert à tous, résilient et durable

Accompagner la dynamique des acteurs socio-éducatifs

➤ Objectifs poursuivis :

- Permettre aux jeunes savoyards de sortir de leur territoire, de découvrir d'autres horizons tout en développant du lien avec d'autres jeunes.
- Proposer des activités accessibles à tous afin de favoriser la découverte du territoire savoyard.
- Participer à la dynamique touristique et économique sur le territoire.

➤ Descriptif de l'action : Vous êtes une structure accueillant des jeunes de 11 à 25 ans.

- Un accompagnement financier peut vous être proposé pour des activités à la journée, qu'il s'agisse :
 - d'activités physiques de pleine nature telles définies par le Département : https://www.savoie.fr/web/sw_89731/les-7-filieres-d-activites-de-pleine-nature
 - mais aussi d'activités culturelles, artistiques et/ou patrimoniales en Savoie.
- Les activités doivent être encadrées par un professionnel habilité. La subvention sera versée sur présentation de la facture (entrées et/ou intervenants).

➤ Structures bénéficiaires :

Toutes les structures jeunesse, éducation populaire, insertion sociale accueillant des jeunes de 11 à 25 ans (collectivité ou association de Savoie). Vérifiez l'éligibilité de votre structure auprès du service du Département.

➤ Critères et modalités d'attribution :

- 4 activités maximum par structure sur juillet et août dont :
 - une à minima pour des jeunes de + de 16 ans,
 - et une autre axée sur des activités culturelles, artistiques et/ou patrimoniales.
- Le groupe doit être constitué de 3 jeunes au minimum et de 16 au maximum par activité.
- Montant forfaitaire maximum de 25 € par jeune/par activité, au prorata des sommes engagées.
- La participation financière du Département doit être répercutée sur le coût de l'activité pour les familles (justificatif à inscrire dans le dossier de demande d'aide) et communiquée sur vos supports.

➤ En pratique :

- 1) Dossier à remplir et à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début du projet.
- 2) Vérification de l'éligibilité et retour par les services du Département.
- 3) Lancement du projet après validation du dossier.
- 4) Envoi du dossier bilan et des justificatifs avant le **15 septembre 2024**.
- 5) Versement de la subvention 1^{er} trimestre 2025

➤ **Contact :** Direction des politiques territoriales - Service sports et jeunesse – unité jeunesse

respiration@savoie.fr / Tél. 04 79 70 63 77



LE DÉPARTEMENT

